



170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE  
75014 PARIS - FRANCE  
TÉL. 325-36-74  
C. C. P. 1248-74 PARIS

D 388 CHILI: LETTRE A L'ONU DES FAMILLES DE DISPARUS

Depuis le 14 juin 1977, des parents de prisonniers politiques disparus font une grève de la faim dans les locaux de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) à Santiago. Par solidarité, cinq nord-américains se sont installés dans les locaux de l'ONU, à Washington, pour une grève de la faim qui a commencé le 20 juin.

Il y a au Chili quelques 1.500 "disparus", enlevés par la police. Dans une lettre adressée au secrétaire général de l'ONU, dont nous donnons le texte ci-dessous, les familles chiliennes demandent la création d'une commission internationale d'enquête.

Les grèves de solidarité s'étendent à d'autres villes comme Paris, Mexico, Bonn, Stockholm, Berlin et Copenhague.

(Note DIAL)

A Monsieur Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies.

NOUS VOULONS SAVOIR LA VERITE.  
NOUS VOULONS REVOIR LES MEMBRES DE NOS FAMILLES  
QUI ONT DISPARUS.

Nous commençons la grève de la faim car nous ne pouvons plus continuer d'attendre. Des membres de nos familles ont été arrêtés et ont disparu à différents moments et en différents endroits du pays.

Dans tous les cas, les services de sécurité du gouvernement, en particulier la DINA, ont participé aux arrestations. Dans tous les cas, les autorités ont nié le fait de ces arrestations ou donné des explications contradictoires, bien qu'il y ait eu des témoins nombreux et divers et, parfois, des documents officiels, ce qui est l'évidence même de l'existence de ces arrestations. Dans tous les cas, les services de renseignement ont fait obstacle aux enquêtes sur les disparitions - quand ces enquêtes existent - et ils ont très souvent fait pression sur nos familles à la recherche de leurs membres disparus pour que nous cessions de faire des démarches. Dans tous les cas, les enquêtes ouvertes par les autorités judiciaires - quand ces enquêtes existent - n'ont abouti à aucun résultat.

Dans tous les cas de disparition - à l'exception unique de Carlos Contreras Maluje qui n'a pas encore été remis en liberté - les recours en protection ont été rejetés par les tribunaux pour vice de fond. Dans tous les cas où nous avons déposé une plainte en bonne et due forme, il s'agit de membres de nos familles qui ont disparu depuis des mois, voire des années, sans que nous sachions s'ils sont encore en vie ou s'ils sont morts. C'est là une incertitude dramatique pour chacun de nos foyers.

Que n'avons-nous pas fait pour les retrouver! Nous avons envoyé des lettres et présenté des rapports circonstanciés à des dizaines de personnalités et d'organisations qui connaissent de près ou de loin notre drame et qui s'effor-

forcent d'y porter remède. Nous avons fait des démarches et été introduits auprès d'une infinité de personnes, officiels et non officiels, civils et militaires, magistrats et ministres les plus divers. Nous avons passé des heures et des heures dans les salles d'attente et les antichambres, avant d'être parfois reçus dans l'indifférence et parfois humiliés et rabaissés par des fonctionnaires de second rang.

Que n'a pas fait l'Eglise, le vicariat à la solidarité! De l'aide individuelle, des gestes de solidarité et des signes d'espoir jusqu'à l'assistance juridique, en passant par l'élaboration de rapports globaux et circonstanciés à destination de la justice et du gouvernement - rapports dont certains ont été portés à la connaissance du public -, il s'agit là d'une tâche devant laquelle nous sommes profondément reconnaissants et dont l'objectif -localiser les disparus - est essentiellement humanitaire et conforme au droit et à la vérité.

Combien de calomnies, de mensonges et d'agressions n'avons-nous pas dû subir, ainsi que nos avocats, l'Eglise et le vicariat à la solidarité, pour le seul fait d'avoir soulevé avec insistance et exigence le problème des disparus! Pour les seules dernières semaines, on compte une campagne organisée contre le vicariat à la solidarité et des agressions lâches contre la personne d'une vieille mère de disparu, d'un de nos avocats et d'une adolescente. De sorte que, tout au long des calomnies, des mensonges, des silences, des agressions et des menaces, le problème reste sans solution.

Nous ne pouvons plus continuer d'attendre. Nous ne pouvons abandonner tout espoir. Aussi pensons-nous que l'heure est venue de dire: "Assez!" Pour que finisse notre drame et pour en finir avec ces cas inexplicables qui sont la honte du Chili, nous commençons notre grève de la faim à la face de l'opinion publique nationale et internationale.

Voici ce que nous demandons.

1- Nous exigeons des éclaircissements définitifs sur tous les cas de disparition. Les faits que nous avons dénoncés concernent les arrestations illégales, les enlèvements, les atteintes criminelles au droit et à la morale ainsi qu'à la dignité, à la liberté et à la vie des nombreux chiliens qui sont des travailleurs honnêtes, aimés de leurs familles, estimés de leurs camarades de travail, et souvent élus représentants ou dirigeants de leurs communautés, de leurs syndicats ou de leurs universités. On ne relève contre eux aucun crime, aucune faute, aucune accusation.

Les vraies listes sont celles qu'on trouve dans les rapports circonstanciés élaborés par nous ou par l'Eglise à l'intention des tribunaux, avec le soutien de milliers de personnalités du monde de la culture et du droit, de dirigeants syndicaux, etc. Nous mettons les autorités au défi de montrer les disparus dont les noms sont portés sur ces listes! Nous exigeons la vérité!

2- Nous exigeons que soit créée une commission d'enquête, composée de personnalités chiliennes et internationales de qualité morale indiscutable. Nous n'acceptons plus les explications qui n'en sont pas, les promesses pour demain, les assurances sur des enquêtes qui n'aboutissent jamais à rien.

Les autorités chiliennes reconnaissent à l'organisation des Nations-Unies qualité et compétence. Il n'y a donc pas de raison pour qu'une commission bénéficiant de sa caution et de l'excellence de ses membres ne puisse procéder à l'étude de cette affaire. Une telle commission, qui devrait jouir de la plus

grande liberté d'investigation, serait en mesure de recevoir toutes les informations disponibles, d'entendre les témoins désirant faire une déclaration, de tenir compte des éventuels arguments à décharge et, enfin, de se prononcer en toute indépendance.

3- Enfin, nous exigeons le respect absolu des garanties individuelles pour nous, en tant que parents de disparus qui n'avons rien fait d'autre, comme quiconque l'aurait fait dans la même situation, que d'user de notre droit de retrouver des êtres chers. Nous ne pouvons continuer indéfiniment à vivre dans une situation dont on a dit, avec raison, qu'elle est pire que la mort. L'incertitude qui plane sur les disparus, les espoirs qui s'amenuisent, l'avalisation du fait par suite d'une attitude de passivité et de silence, tout cela qui signifie l'oubli ou l'abandon des disparus, nous ne pouvons le permettre. Les disparitions d'hier et de demain sont l'acte le plus plus inhumain qui puisse être commis contre un être humain, contre une famille. Leur existence fait de la loi un mensonge et des garanties individuelles une hypocrisie monstrueuse. Leur persistance risque de nous rendre tous coupables et de faire de nous un peuple qui aura appris trop tard la vérité, quand alors il ne sera plus possible de sauver des vies en danger.

Voilà pourquoi nous faisons la grève de la faim. Pour l'amour de nos proches. Pour le respect de la vie, de la liberté et de la dignité humaine.

Nous les retrouverons!

Santiago, le 14 juin 1977

(signé:) Des membres des familles de disparus

----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 150 F - Etranger 175 F  
(avion: tarif spécial)

Directeur de la publication: Charles ANTOINE

Imprimerie: DIAL, 170 bd du Montparnasse, 75014 Paris  
Commission paritaire de presse: n° 56249